

## Tarif de la « Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif » (P.F.A.C.)

(Valeur de base = 1200 €)

<b>LOCAUX A USAGE D'HABITATION :</b>	
Logement unifamilial	1 valeur de base
Studio	1/2 valeur de base
Habitation légère de loisir	1/2 valeur de base
Etablissement disposant de chambres d'accueil ou hébergement : hôtel, maison de repos, établissement de santé, EHPAD, pensionnat, internat	1/2 valeur de base par chambre
Etablissement disposant d'un espace de restauration	Application cumulée avec le point suivant
<b>LOCAUX A USAGE AUTRES (dépôts et annexes compris) :</b>	
inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	1/2 valeur de base
comprise entre 50.1 et 150 m <sup>2</sup>	1 valeur de base
comprise entre 150.1 et 450 m <sup>2</sup>	2 valeurs de base
comprise entre 450.1 et 1 350 m <sup>2</sup>	3 valeurs de base
Supérieure à 1 350.1 m <sup>2</sup>	1 valeur de base supplémentaire par tranche de 900 m <sup>2</sup>

### **Informations :**

#### **Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)**

16 allée Corrigan CS 40002

33311 ARCACHON Cedex

Tél. : 05 57 52 74 74

[administration@siba-bassin-arcachon.fr](mailto:administration@siba-bassin-arcachon.fr)

*Pour répondre au mieux à vos questions, pensez-vous svp à vous munir préalablement de votre numéro de permis.*